Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen

*La déclaration sur l’effet incitatif a pour but de permettre au programme de vérifier le caractère incitatif des aides octroyées sur la base du règlement d’exemption[[1]](#footnote-1) relativement au projet et de déterminer ainsi si le subside demandé peut être octroyé.*

Déclaration sur l’effet incitatif

Je soussigné(e) Nom et prénom………………………………………………………………………………………........................, représentant légal de Nom de l’organisation + N° d’entreprise

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….…

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

et opérateur partenaire du projet Nom du projet ………………………………………………………………………………...

déclare, à la date …………………………………………………………. :

* Que l’organisme que je représente ainsi que toutes les entités appartenant au même groupe que mon organisme n’ont pas entamé la réalisation des actions afférentes au projet avant la date de dépôt du pré-projet ;

Je reconnais par la présente que toute déclaration fausse ou erronée pourra entrainer un remboursement intégral de l’aide perçue avec intérêts.

Signature Date

Nom et fonction Cachet

1. Art. 6 du Règlement n° 651/2014 de la Commission européenne sur les Aides d’Etat déclarant les catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur. Selon ce même article, « Une aide est réputée avoir un effet incitatif si le bénéficiaire a présenté une demande d'aide écrite à l'État membre concerné avant le début des travaux liés au projet ou à l'activité en question. »  [↑](#footnote-ref-1)